

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des finances
et des comptes publics

Arrêté du **05 MAI 2015**

portant désignation des représentants de l'administration
au sein des commissions administratives paritaires nationales
de la direction générale des douanes et droits indirects

Le ministre des finances et des comptes publics,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu l'arrêté du 2 janvier 2015 portant désignation des représentants de l'administration au sein des commissions administratives paritaires nationales de la direction générale des douanes et droits indirects
Sur proposition de la directrice générale des douanes et droits indirects ;

Article 1^{er}

En application des dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté du 2 janvier 2015, siégeront en qualité de représentants de l'administration au sein de la commission administrative paritaire n°3 qui se réunira le 12 mai 2015 :

Jean-Noël BLANC, sous-directeur, chef de la sous-direction A.

Sandrine LE GALL, administratrice civile, chef du bureau A1.

Gildas GUILLEMOT, directeur des services douaniers, adjoint au chef du bureau A3.

Fanny COUTURIER, inspectrice principale, adjoint au chef du bureau A2.

Cécile ROUMEAU, inspectrice au bureau A1, secrétaire de séance

Isabelle COUPET-FILIPPI, inspectrice régionale au bureau A1, secrétaire de séance

Article 2

La directrice générale des douanes et droits indirects est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **05 MAI 2015**

Pour le ministre des finances et des comptes publics
et par délégation,
Le sous-directeur des ressources humaines,
des relations sociales et de l'organisation



Jean-Noël BLANC